

**COMMUNE DE ANTHEIT**

**PROCES - VERBAL DE MESURAGE**

L'ón mil neuf cent septante - cinq . le 15 mai

Je soussigné, Douhard A G.E.I., légalement admis et assermenté devant le tribunal de 1<sup>er</sup> instance de Huy, domicilié à Limel, Vièssel - Barse.

Requis par Maître Lamarche Michel, notaire à Huy, afin de procéder au mesurage et bornage du lot n°4 (301 partie, section A) et cela suivant mon plan de lotissement approuvé par les autorités compétentes.

Après avoir procédé aux recherches mesures et calculs nécessaires à l'accomplissement de ma mission, je reconnais:

- 1) Que le lot n°4 entouré d'un liseré bleu au plan ci-joint contient en superficie : 9 a. 36 ca.
- 2) Avoir placé une borne aux points A.B.C.D

Ma mission étant terminée, j'ai clos et signé le présent procès-verbal de mesurage pour servir à telles fins que de droit.

Douhard André

**-DOUHARD A.-**

**GEOMETRE - EXPERT - IMMOBILIER**

5271 Vièssel - Barse - TEL : 085/4116.94

59 A Limel

**COMMUNE DE ANTHEIT**

**SECTION A.**

**ECHELLE 1/250**

